

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 4 mars 2019, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. François Beaumont Mme Kim Bernatchez
 M. Arnold Holmes Mme Sylvie Lévesque
 M. Philippe St-Jacques

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2019-RAG-6013

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivant :

6. Varia

- 6.1 Demande d'une citoyenne pour l'installation d'un petit poulailler sur sont terrain.
- 6.2 Compte rendu de la Table des permanents en loisirs par Sylvie Lévesque
- 6.3 Aide financière pour la Fête Nationale du Québec
- 6.4 Parc des drapeaux
- 6.5 Demande à Grand-Remous pour une entente pour le sauvetage hors route
- 6.6 Demandes d'aides financières

Adoptée.

2019-RAG-6014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

La conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 février 2019 tel que présenté.

Adoptée.

2019-RAG-6015

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 41 240.57 \$ et la liste des comptes payés au montant de 21 941.63 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou

extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 27 février 2019 au montant de 31 541.38 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 27 février 2019

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 609 555.40 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 4 601.82 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire pour février 2019.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour février 2019.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice mentionne qu'il n'y a aucun permis émis pour février 2019.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Présentation de Mélanie Marchand pour Complicité Emploi

La directrice mentionne au conseil que Mme Marchand a annulé le matin même. Elle a eu un empêchement donc, elle prendra rendez-vous avec la directrice et viendra lui faire sa présentation.

2019-RAG-6016

DEMANDE D'ANNULATION DU COÛT DES DÉCHETS ET BOUES SEPTIQUES POUR RÉSIDENCE ABANDONNÉE

CONSIDÉRANT QU'au 32, rue Morin, le bâtiment qui y est installé n'est plus habitable et que personne n'y habite depuis déjà plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire qui en a fait l'achat par le biais de la vente pour taxes ne peut pas démolir ni effectuer aucun changement avant le délai d'une année;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a fait la demande au conseil s'il y avait possibilité de créditer la taxation pour les déchets et les boues septiques puisqu'il n'y a aucune vidange de faite à cet endroit ni aucun déchet à amasser;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu de créditer rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 la taxation pour les déchets et les boues septiques.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Achat de signalisation pour le ralentissement des véhicules dans le centre du village

La directrice présente au conseil une offre pour l'achat de silhouettes rigides ou flexibles qui représente un enfant tenant un panneau « merci de ralentir pour ma sécurité ». Il serait peut-être utile d'en installer un près de l'école primaire afin d'inciter les gens à ralentir. Le conseil demande de vérifier avec le Ministère des Transports avant de prendre une décision, car comme il serait situé sur la Route 105, nous devons avoir une autorisation du Ministère.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Mise en valeur de la municipalité pour le chargé de projet en aménagement

La mairesse Julie Jolivette explique au conseil une demande faite par la MRC. M. Loïselle, chargé de projet en aménagement, demande aux municipalités de trouver et de prendre en photo des endroits stratégiques mettant en valeur la municipalité. En exemple, il donne un pont à caractère patrimonial; une vue bouillonnante sur la rivière Gatineau; une vue sur un rassemblement; une vue panoramique sur un clocher d'église; etc. Ensuite, le même travail est à faire pour le côté écologique. Il donne en exemple un arbre grandiose; des arbres groupés; un arbre à échelle; un arbre qui fait de l'ombre, etc. Nous regarderons donc au printemps pour le suivi de cette demande, car pour l'instant avec la neige, il serait difficile d'aller prendre de belles photos en forêt.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Cloche de récupération

La directrice présente au conseil une demande de la MRCVG concernant une cloche de récupération de textiles. La MRC aimerait savoir si la municipalité est intéressée à en avoir une. Le conseil ne préfère pas en avoir pour deux raisons principales. Premièrement, nous ne sommes qu'à 10 minutes de Maniwaki donc, la distance pour le service n'est pas un problème et deuxièmement, les gens ont tendance à mettre toutes sortes de choses à l'intérieur de ces cloches même s'il est bien indiqué que c'est pour le textile seulement et dans ce cas, c'est nous qui devrions gérer le triage et la gestion des choses qui ne devraient pas y être.

2019-RAG-6017

PINCE DE DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT QU'il est de compétence locale de déterminer l'organisme responsable des pinces de désincarcération sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de sauvetage de l'Outaouais qui nous dessert depuis déjà plusieurs années et que nous en sommes très satisfait;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu de faire connaître notre intention à l'ASO de continuer à être desservie par eux même en sachant qu'il pourrait y avoir des frais de ± 600 \$ pour couvrir leur frais de chauffage et d'entretien de leur local.

Adoptée.

2019-RAG-6018

PROTOCOLE D'ENTENTE – UTILISATION DES SALLES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la sécurité publique du Québec nous oblige à déposer un plan de sécurité civile qui entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur de ce plan, il nous faut identifier un centre d'hébergement substitut et/ou temporaire;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités voisines, en l'occurrence Bois-Franc, Grand-Remous, Montcerf-Lytton et Ste-Thérèse-de-la-Gatineau possèdent chacune une salle communautaire pouvant répondre à l'hébergement de sinistrés le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE ces salles communautaires possèdent des équipements indispensables, soit : cuisine, toilettes suffisantes, etc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Arnold Holmes et résolu à l'unanimité de mettre à la disposition de la municipalité de Grand-Remous, de Montcerf-Lytton et de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau, le centre Donat Hubert, en cas de sinistre dans leur municipalité respective.

Également, il est résolu de demander à la municipalité de Grand-Remous, de Montcerf-Lytton et de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau de mettre leur salle respective à la disposition de la municipalité de Bois-Franc le cas échéant.

Adoptée.

2019-RAG-6019

SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres,

dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaires d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 35 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 25 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale de Grand-Remous, de Montcerf-Lytton et de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000\$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Annie Pelletier, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée.

2019-RAG-6020

SUIVI SUR LA COLLECTE DE GROS REBUTS

La directrice mentionne au conseil que la proposition de l'entrepreneur est le 5 juin 2019 pour la collecte de gros rebuts.

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'instaurer une collecte de gros rebuts qui se fera le 5 juin 2019 au coût de 590 \$ plus taxes applicables pour la collecte et les frais pour l'écocentre seront à notre charge.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Achat de passeports pour le festival des arts et de la scène

La directrice présente au conseil une demande de support financier par le biais de l'achat de passeports pour le festival des arts et de la scène. Le conseil préfère de pas y participer cette année, mais certains conseillers mentionnent qu'ils iront et paieront eux-mêmes leur billets.

2019-RAG-6021

DEMANDE AU GOUVERNEMENT POUR LE TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissible au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de villes, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu :

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxes sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

du Québec, Mme Andrée Laforest, au député ou à la députée fédérale de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande concernant une location de la salle

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçue une demande concernant la location de la salle. Le citoyen voudrait savoir combien coûterait la salle pour effectuer un encan. Le conseil n'est pas très ouvert à un encan puisque souvent, un encan apporte de gros meubles et risqueraient d'endommager sérieusement le nouveau couvre-plancher dans la salle municipale. Le conseiller Philippe St-Jacques va rencontrer le demandeur à savoir quel sorte d'encan il s'agit et s'il ya de gros meubles ou gros appareils avant de prendre une décision à ce sujet. Nous y reviendrons donc à la prochaine séance.

2019-RAG-6022

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR LE SCRI POUR L'AN 1 (2018)

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie : « Toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale madame Annie Pelletier a déposé le rapport annuel pour l'année 2018 pour adoption par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu que ce conseil ait pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la municipalité de Bois-Franc pour l'année 2018 et l'adopte tel que déposé;

Et qu'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, monsieur Louis Gauthier, qui le transmettra au Ministère de la Sécurité publique.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Ristourne de la MMQ

La directrice présente la lettre de la MMQ au conseil confirmant notre ristourne au montant de 817 \$ pour l'année 2018.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque

La directrice présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois de janvier 2019.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Accusé réception de notre résolution

La directrice présente au conseil une lettre de confirmation pour la réception de notre résolution 2019-RAG-5997 relativement à l'appui à la municipalité d'Aumond pour la sécurité et l'entretien hivernal de la Route 107.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'une citoyenne pour l'installation d'un petit poulailler sur son terrain

La conseillère Sylvie Lévesque mentionne qu'elle a eu une demande concernant l'installation d'un petit poulailler. Comme la citoyenne qui fait la demande est située dans le centre urbain de la municipalité, la directrice (aussi l'inspectrice municipale) mentionne que dans le centre urbain, il est impossible de faire une telle installation. La réglementation ne le permet pas et de plus, il y aurait un risque de contamination avec le puits des voisins, puisque dans le centre urbain, les terrains sont plus rapprochés donc, le danger est plus grand pour la contamination. De plus, une telle autorisation ouvrirait la porte à tous les citoyens de faire ce genre d'installation et en centre urbain, ce n'est pas souhaitable.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Compte rendu de la Table des permanents en loisirs par Sylvie Lévesque

La conseillère Sylvie Lévesque fait un suivi sur la formation qu'elle a reçue avec la Table des permanents en loisirs. Elle mentionne qu'il y aura bientôt des subventions qui pourraient être avantageuse pour nous, comme par exemple, une subvention qui devrait sortir bientôt pour les parcs où le gouvernement fédéral et provincial fournirait 1/3 chacun des coûts et il y en aura aussi une pour les sentiers si jamais nous voudrions aller de l'avant avec le sentier derrière l'école. Elle mentionne aussi que la rencontre était très intéressante.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Aide financière pour la Fête Nationale du Québec

La directrice présente au conseil une aide financière pour l'organisation d'activités dans le cadre de la Fête Nationale du Québec. Le conseil n'a pas l'intention d'organiser une fête en ce sens, mais demande à la directrice de le transmettre au Comité des loisirs de Bois-Franc dans le cas où ceux-ci voudraient organiser quelque chose.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Parc des drapeaux

La directrice demande un suivi à la mairesse à savoir qu'elle est la décision de la MRCVG concernant le parc des drapeaux. La décision finale de la MRCVG dans ce dossier est que ce sont eux, à travers un programme, qui paieront les panneaux de chaque municipalité de la MRCVG au coût de 1 500 \$. Pour les drapeaux, chaque municipalité assumera le coût de son drapeau au montant de 200 \$ et pour être certain que tous les drapeaux seront de la même taille et de la même qualité, la Ville de Maniwaki se chargera de la commander et facturera les municipalités par la suite.

2019-RAG-6023

DEMANDE À GRAND-REMOUS POUR UNE ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BOIS-FRANC POUR LE SAUVETAGE HORS-ROUTE

CONSIDÉRANT QUE la MRCVG a fait l'achat de VTT et de motoneiges pour le sauvetage hors-route avec l'équipement nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVG a créé trois pôles où ces équipements seront installés et que par la suite, ce sont les services d'incendie des municipalités où sont situés les pôles qui se chargera de faire le sauvetage hors-route;

CONSIDÉRANT QUE d'après les limites de territoire, notre municipalité sera desservie par le service de la municipalité de Grand-Remous;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de demander à la municipalité de Grand-Remous de convenir d'une entente avec la municipalité de Bois-Franc pour le service de sauvetage hors route.

Adoptée.

2019-RAG-6024

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PLAISIRS ACTIFS

CONSIDÉRANT QU'une subvention est disponible afin d'inciter les gens à bouger;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir des infrastructures et des moyens de faire bouger les gens;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de faire une demande de subvention à Kino-Québec dans le cadre de son programme Plaisirs Actifs afin d'instaurer des cours de Zumba ou d'aérobic (à déterminer) dans le but d'inciter les gens de tous âges à bouger et à s'amuser en groupe.

Il est aussi résolu que Mme Julie Jolivette, mairesse, soit nommé responsable et que celle-ci signe tous documents nécessaires à la demande pour et au nom de la Municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2019-RAG-6025

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PRIMADA (PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALITÉS AMIE DES AINÉS)

CONSIDÉRANT QUE selon nos objectifs de notre politique MADA, nous voulons faire l'installation d'une aire de repos, d'un terrain de pétanque et d'un petit parcours actifs pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE ce programme d'aide financière est une bonne opportunité pour créer cet espace puisque nos budgets sont limités pour créer de nouvelles infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu :

- Que le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- Que la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- Que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée.

2019-RAG-6026

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – APPEL DE PROJETS EN CULTURE

CONSIDÉRANT QUE nous voudrions faire une exposition permanente de vieilles photos de la municipalité, de gens de la municipalité, d'art venant d'artistes locaux et tout cela avec des descriptifs des personnes s'y retrouvant et le contexte si possible;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets en culture tombe tout à fait dans les cordes de notre projet et que nous pourrions profiter d'une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu de déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en culture de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et d'autoriser Mme Julie Jolivette à remplir, signer et compléter tous documents nécessaires pour et au nom de la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2019-RAG-6027

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale